

Jeu-concours Facebook – La hotte du père Noël 2020

Règlement complet

Du 1er au 18 décembre 2020 inclus, le réseau QUB de Quimper fera tirer deux prix par semaine sur sa page Facebook. Tout participant qui commente la publication obtient automatiquement une chance de gagner.

ARTICLE 1 –ORGANISATION DU JEU

La société KEOLIS QUIMPER (exploitant du réseau QUB –1 rond-point de Quistinidal 29000 Quimper) organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat du 1^{er} décembre au 18 décembre 2020 inclus. KEOLIS QUIMPER, exploitant du réseau QUB, est une société anonyme au capital de 40000 euros, enregistrée au RCS Nanterre sous le numéro B 334226974 et domiciliée 1 rond-point de Quistinidal à Quimper. Elle est représentée par Monsieur FARGES, directeur. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 15ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de désigner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 –MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en commentant sur la publication de la page fan Facebook de la QUB –Transports en commun : <https://www.facebook.com/BusQuimperBretagneOccidentale/> Les participants devront remplir un formulaire «Oktave» avec leurs coordonnées afin que le réseau QUB puisse les recontacter en cas de gain. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook par jour. Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 –DESIGNATION DES GAGNANTS

Le ou les gagnants seront désignés chaque lendemain du jour de participation par tirage au sort avant 10h. Le ou les gagnants seront contactés le lendemain du jour de participation dans la journée, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 2 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 –DOTATION

Le jeu est doté des lots suivant, attribué par tirage au sort aux participants valides déclarés gagnants. Le ou les gagnants remportent un seul lot.

1^{er} décembre : Un sapin de Noël de « La sapinière Bleuzen » valeur 33€

3 décembre : lot de Goodies QUB : Mug QUB, 2 bons Columbus de 5€, une pieuvre USB et une enceinte QUB valeur : 40€

8 décembre : 80€ en bon d'achat chez «Les macarons de Philomene»

10 décembre : Pull et marinière « Armor Lux » valeur : 180€

15 décembre : Vos amuse-bouche de Noël pour valeur de 70€ pour 10 personnes avec « Flunch » (apéritif des fêtes au choix)

17 décembre : Des chèques Cadhoc pour valeur de 45€

ARTICLE 6 –IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 –RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plate-forme Facebook empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes. Si la société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

ARTICLE 8 -INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à KEOLIS QUIMPER, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination du gagnant et pour l'attribution et l'acheminement du lot. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire au service marketing de KEOLIS QUIMPER .1 rond-point de Quistinidal, 29000 Quimper.

Fait à Quimper, le 30/11/2020

M. Alain FARGES

Directeur de KEOLIS QUIMPER